



## **EXTRAIT DE PÉTITION (Conforme au Règlement)**

**Je dépose l'extrait d'une pétition adressée à l'Assemblée nationale, signée par 2 410 pétitionnaires.**

**Désignation : Citoyens et citoyennes du Québec**

**Les faits invoqués sont les suivants :**

**CONSIDÉRANT QUE** l'adoption du projet de loi n° 143, Loi visant à améliorer la qualité éducative et à favoriser le développement harmonieux des services de garde éducatifs à l'enfance, à l'automne dernier, force les responsables de services de garde en milieu familial régis et subventionnés à adhérer au guichet unique;

**CONSIDÉRANT QUE** des documents récemment révélés font état de frais d'utilisation pour le guichet unique de 50 \$ pour l'inscription initiale suivis de 11 \$ par place par année;

**CONSIDÉRANT QUE** les revenus des responsables de services de garde en milieu familial régis et subventionnés ne sont pas faramineux et ont déjà été mis à mal par l'exode d'enfants vers le privé créé par la modulation des frais de garde;

**CONSIDÉRANT QUE** ces responsables se consacrent chaque jour au développement des tout-petits du Québec en les accueillant dans leur maison et en leur transmettant connaissances et amour;

**CONSIDÉRANT QUE** cette profession est composée presque exclusivement de femmes et que d'imposer des frais vient nuire à l'atteinte de l'égalité hommes-femmes;

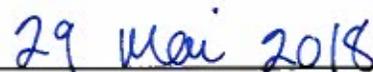
**CONSIDÉRANT QUE** plusieurs autres professions, notamment les médecins, n'ont pas à déboursier pour utiliser le guichet unique;

**Et l'intervention réclamée se résume ainsi :**

Nous, soussignés, demandons au gouvernement du Québec de ne pas imposer l'utilisation du guichet unique aux responsables de services de garde en milieu familial régis et subventionnés.

**Je certifie que cet extrait est conforme à l'original de la pétition.**

  
\_\_\_\_\_  
**Véronique Hivon  
Députée de Joliette**

  
\_\_\_\_\_  
**Date de signature de l'extrait**